

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MONCEAU MULTI GESTION ACTIONS EUROPE (ISIN : FR0013532405)

Compartiment de la SICAV MONCEAU MULTI GESTION MOBILIERE géré par VESTATHENA

« FIA soumis au droit français »

Objectifs et politique d'investissement

Classification : Actions des pays de l'Union Européenne

Objectif de gestion

L'objectif de gestion du compartiment MONCEAU MULTI GESTION ACTIONS EUROPE est d'obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice MSCI EUROPE dividendes réinvestis en euros. Pour y parvenir, le compartiment est exposé aux marchés actions de l'Union Européenne en investissant 100% de son actif net en parts ou actions d'OPC.

L'indice de référence est le MSCI EUROPE net total return qui mesure la performance des marchés actions européennes, calculé tous les jours par Morgan Stanley Capital International. La gestion du compartiment n'étant pas indiciaire, sa performance pourra donc s'éloigner de l'indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de comparaison.

Politique d'investissement

La gestion du fonds Monceau Multi Gestion Actions Europe consiste principalement à investir dans un portefeuille d'actions et titres assimilés de sociétés dont le siège social est situé dans un pays de l'Union Européenne, au travers d'une sélection d'Organismes de Placement Collectifs (OPC). Les fonds sous-jacents sont choisis sur à l'aide d'un modèle propriétaire prenant en compte des outils quantitatifs (historique de mesures de performance, de risque de régularité et de persistance), des ratios d'analyse des portefeuilles, d'une analyse des qualités personnelles et professionnelles des gérants (personnalité, compétences émotionnelles, intégrité, capacité à mener une stratégie de long terme) et d'une étude de la société de gestion dans laquelle ils travaillent (taille de la société, actionariat, qualité du management, stratégie, moyens mis en œuvre pour l'étude et la gestion des portefeuilles et le contrôle des opérations).

Le choix des sous-jacents sera effectué de façon discrétionnaire sans contrainte de style de gestion, sectorielle, de taille de capitalisation, ou de pays au sein de l'Union Européenne, de manière à atteindre l'objectif de gestion fixé.

Le compartiment sera exposé au travers ces OPC, a minima à 60% de l'actif net, aux marchés actions de l'Union Européenne de toutes tailles de capitalisation (petites, moyennes et grandes capitalisation), et de tous secteurs d'activités dont 20% maximum aux marchés des actions des pays émergents.

L'exposition aux titres de créances et aux instruments du marché monétaire sera réalisée au travers les OPC dans la limite de 40% de l'actif net sans contraintes de répartition dette publiques/privées, de rating. L'exposition sur les titres dits spéculatifs (« High Yield ») sera limitée jusqu'à 10% de l'actif net. La sensibilité des titres sera comprise dans une fourchette de [1 à 7].

Le compartiment investit jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA :

- d'OPCVM de droit européen dont de droit français (y compris ETF),
- de FIA droit français ouverts à une clientèle non professionnelle, tels que mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier,
- de fonds de droit étranger respectant les critères de l'article L214-143 du code monétaire et financier.

Le compartiment peut investir dans la limite de 10% en FIA de droit français ouverts à des investisseurs professionnels visés à l'article L 214-154 du Code monétaire et financier. Les OPC sous-jacents ne peuvent pas investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'OPC.

Le compartiment sera exposé jusqu'à 100% au risque de change sur les devises des pays de l'Union Européenne hors zone euro et accessoirement sur les devises des pays hors Union Européenne.

Le compartiment peut intervenir sur des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français dans un but de couverture aux risques actions et change. L'engagement qui résulte de contrats constituant des instruments financiers à terme ne peut dépasser 100 % de l'actif.

MONCEAU MULTI GESTION ACTIONS EUROPE est un compartiment de capitalisation. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues et centralisées chaque jour de bourse ouvrable avant 11h00, heure de Paris (J) et exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour ouvrable (J). La valeur liquidative est quotidienne, à l'exception des jours fériés à Paris, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible				A risque plus élevé		
← Rendement potentiellement plus faible				→ Rendement potentiellement plus élevé		
1	2	3	4	5	6	7

Explication de l'indicateur et ses principales limites

• L'indicateur de risque a été calculé en intégrant des données historiques simulées et pourrait ne pas constituer une indication fiable quant au profil de risque futur du Fonds. • Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. • La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. • Le capital n'est pas garanti. • Le Compartiment appartient à la catégorie 6 en raison de la nature de ses investissements qui comprennent les risques présentés ci-dessous. • Ces facteurs peuvent avoir une incidence sur la valeur des

investissements du Compartiment ou exposer le Compartiment à des pertes. • La valeur des actions ou de titres liés à des actions peut être affectée par les mouvements des marchés boursiers quotidiens. • D'autres facteurs ayant une influence comprennent l'actualité politique et économique, les bénéfices des entreprises et les événements significatifs relatifs aux entreprises.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur

• En particulier, la survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact significatif sur la valeur liquidative de votre FIA. • Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché • Risque de contrepartie : l'insolvabilité de tout établissement fournissant des services tels que la garde d'actifs ou agissant en tant que contrepartie à des instruments dérivés ou à d'autres instruments peut exposer le Fonds à des pertes financières.

Frais

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Les frais et commissions servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et la distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	4%	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie). Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximums. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs, vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.
Frais de sortie	Néant	
Frais prélevés par le FIA sur une année		
Frais courants	2,40%	Les « frais courants » se fonde sur les frais estimés à la date d'agrément. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.
Frais prélevés par le FIA dans certaines circonstances		
Commission de performance	-	Néant

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section frais du prospectus de ce FIA, disponible sur le site internet www.vestathena.com

Performances passées

Avertissement

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance du FIA sera calculée coupons et dividendes nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Date de création de l'Action du compartiment : 30/10/2020

Devise de référence : EUR

Les performances seront affichées à la fin de la première année civile complète, soit à partir de décembre 2021

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FIA

Le prospectus du FIA, les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours sur simple demande écrite auprès de VESTATHENA 65 rue de Monceau - 75008 PARIS.

Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative

La valeur liquidative est disponible auprès de VESTATHENA ou sur le site internet www.vestathena.com et sur les sites d'informations financières.

Fiscalité

Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention d'actions de FIA peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité de VESTATHENA ne peut être engagée sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

VESTATHENA a mis en place une politique de rémunération, cette dernière est disponible sur le site internet suivant www.vestathena.com. Une copie papier de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

Ce compartiment est agréé en France et réglementé par l'AMF.

VESTATHENA est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 06/10/2020.